

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 34

L'an deux mille vingt quatre,
Le treize mai,
A neuf heures trente,
se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2024.

En exercice : 34
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

OBJET

**Candidature au
programme LUMACTE
+**

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Bernard SOUTRENON - Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Thierry GOUBY - Mandataire : Pierre SIMONE
Mandant : Martial FAUCHET - Mandataire : Pierre SIMONE
Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absents excusés :

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M. Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.

DELIBERATION 2024_05_13_3B

DU BUREAU DU 13 MAI 2024

OBJET : CANDIDATURE AU PROGRAMME LUMACTE +

CONTEXTE

La FNCCR a renouvelé en 2024 son engagement dans la conduite du programme ACTEE, financé par les Certificats d'Economies d'Energie. Le programme ACTEE est devenu désormais ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

Bien que principalement tourné vers la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'appel à projets LUM'ACTE intervient également dans la rénovation des parcs d'éclairage public, qui représente une part prépondérante des consommations énergétiques des communes.

Dans le cadre d'un dossier déposé en 2023, le SIEL-TE Loire a pu bénéficier d'un financement afin de réaliser notamment les relevés d'inventaires des communes nouvellement adhérentes à la compétence Maintenance Eclairage Public.

Face aux besoins toujours importants des communes en matière de planification et de rénovation des parcs d'éclairage public, le SIEL-TE Loire souhaite se mobiliser dans le cadre des différentes saisons prévues pour l'appel à projets LUM'ACTE +.

En tenant compte des dépenses éligibles, le périmètre des dossiers déposés à chaque saison pourra évoluer en fonction des demandes des adhérents. Les dossiers contiendront systématiquement une demande d'enveloppe concernant l'acquisition des horloges connectées, avec une priorité donnée aux communes urbaines restant à équiper. Pour rappel, la quasi-totalité des armoires dites rurales seront soutenues via le FACé.

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à l'automne 2024 pour recenser les besoins des communes.

Le premier dossier contiendra également de la valorisation RH des postes de référents EP contribuant à la réalisation des SDAL, PPI et autres stratégies de planification des investissements.

Budget prévisionnel du dossier déposé en saison 1 : 350 000 € dont 175 000€ de subventions attendues

Considérant l'appel à projets « Lum'ACTE + » du programme ACTEE + visant à mettre en place des actions de rénovation énergétique des parcs d'éclairage public, et son organisation en appels à projets saisonniers s'étalant jusque septembre 2026, avec des appels répartis tout au long de l'année civile.

Considérant que le SIEL-TE dispose d'une expertise technique à la rénovation des parcs d'éclairage public des communes adhérentes à la compétence maintenance éclairage public.

Considérant l'intérêt du SIEL-TE Loire de solliciter un soutien financier pour la généralisation du déploiement des horloges connectées.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier à chaque saison du programme LUM'ACTE + dans la mesure où des besoins ont été identifiés.

Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 13 mai 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.